Promesse de mariage non tenue (malgré contrat de mariage)

Par Visiteur

Bonjour,

agée de 58 ans, célibataire 3 enfants d'un précédent lit

en concubinage depuis 02.02.1974, lui 61 ans, célibataire ss enfant

contrat de mariage établi devant notaire en 2005 - mise en communauté des biens acquis durant la vie commune date du mariage repoussé par mon compagnon d'année en année aujourd'hui il se retracte, et quitte le foyer.

Il ne veut pas reconnaitre ma participation sur le patrimoine constitué (les 2/3 en son nom propre)

Durant notre vie commune, il n'a participer aux charges du foyer qu'a concurrence de 300 à 450? mensuels (paiement par chèque), constituant ainsi l'épargne du ménage en son nom propre

Comment faire valoir ma participation à la constitution de son patrimoine?

Avec mes remerciements

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait votre situation et votre colère.

Cependant le contrat que vous avez rédigé n'a pas de valeur car il ne prend effet que si le mariage est prononcé. autrement dit vous êtes considéré comme des concubins et dans un concubinage il n'y a pas de biens communs. Si effectivement l'épargne est au nom propre de Monsieur vous ne pouvez pas en demander la moitié. Vous ne pouvez malheureusement que récupérer ce qui vous est propre.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement